

Considérant que la Conférence impériale de 1926 a défini les Dominions britanniques de la manière suivante: "au sein de l'empire britannique, des collectivités de statut égal; elles ne sont d'aucune manière subordonnées les unes aux autres à aucun point de vue domestique ou extérieur; mais elles sont unies par une allégeance commune à la même Couronne et associées librement comme membres du Commonwealth des nations britanniques";

La Chambre est d'avis en conséquence que le Parlement déclare par les présentes aux autres membres du Commonwealth et au monde que le pouvoir de proclamer une guerre liant le Canada n'appartient qu'à la Couronne agissant sur l'avis de ses ministres canadiens, et demande au gouvernement de présenter durant la session actuelle la législation qui peut être nécessaire pour donner plein effet et pleine vigueur à cette déclaration.

Il y a deux ans j'ai fait connaître mon attitude par les paroles que l'on trouve à la page 246 du hansard,—et je voudrais appeler sur ces paroles l'attention du chef de l'opposition (M. Manion) qui vient de discuter cette question à son propre point de vue. Voici ce que j'ai dit:

Le Canada devrait réclamer sans tarder le droit d'opter pour la guerre ou pour la paix. J'ai soulevé cette question l'an dernier. J'ai déclaré que le Canada est autonome en vertu du Statut de Westminster, mais, on nous affirme que lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada l'est également. Cela revient à dire que, tout en ayant la direction complète de sa propre législation, le Canada n'exerce pas pleinement les fonctions exécutives de l'administration. L'Afrique du Sud, pour sa part, a cherché au moyen de ses lois dites *Statutes of Union Act* et *Royal Executive Functions and Seals Act* à s'assurer la haute main sur ses propres affaires.

M. MARTIN: Mais il n'est pas certain qu'elle y ait réussi.

M. WOODSWORTH:

Certaines gens me répliqueront qu'un tel principe aboutirait à l'indépendance. S'il en est ainsi, je suis assurément pour l'indépendance. D'autre part, comme je suis de ceux qui désirent préserver le lien britannique, je dirai bien sincèrement que le commonwealth des nations britanniques ne pourra subsister qu'à la condition que le Canada puisse exercer un contrôle sur les politiques qui intéressent le peuple canadien, et que les autres dominions puissent en faire autant.

Il faudra trouver le moyen de faire disparaître les anomalies qui existent actuellement et de rectifier la situation dangereuse qui résulte surtout de la transformation du statut colonial en un statut national. Je dis bien "situation dangereuse". On me permettra de citer ces paroles prononcées par l'un des hommes d'Etat de l'Empire:

Londres, 15 décembre (Presse Canadienne—Agence Havas): L'Empire britannique aurait beaucoup plus de poids dans la politique étrangère si, par exemple, le Canada avait une population de 40 millions au lieu de 10 millions d'âmes, a déclaré le sous-secrétaire pour les dominions, le duc de Devonshire dans un discours prononcé mercredi soir.

[M. Woodsworth.]

"Rien ne sert", a-t-il déclaré, "d'avoir des cuirassés, des chars d'assaut, des canons et des fusils, si l'on manque de soldats".

Voilà l'entrefilet. Or, que propose-t-on? Que les immigrants soient dirigés en masse vers les colonies et qu'ils puissent s'y multiplier pour constituer des réserves d'hommes. Le Canada aura, je crois, son mot à dire à ce sujet.

A mon sens, la ligne de conduite que l'on observe actuellement est "dangereuse", puisque la politique impériale de la Grande-Bretagne ou même sa politique intérieure pourra avoir des répercussions sur le Canada ou même compromettre sa situation intérieure. Le chef de l'opposition a laissé entendre que, à son avis, la neutralité était impossible sans l'indépendance. Il semble donc accepter que le Canada se conforme à toutes les décisions prises par la Grande-Bretagne. C'est assurément la négation même du gouvernement responsable. Si j'habitais la Grande-Bretagne j'aurais mon mot à dire quant au choix du gouvernement de là-bas. Comme j'habite le Canada, je n'ai pas ce privilège. Or, d'après la façon de raisonner du chef de l'opposition, mon existence au Canada pourra être sérieusement atteinte, et il me faudra peut-être observer une décision prise par le gouvernement de la Grande-Bretagne, à l'élection duquel je ne participe nullement.

En outre, j'ai dit que c'était là une anomalie, parce que les lois ont une tendance à tarder longuement à reconnaître les principes établis. Cette question a été discutée lors la réunion qu'a récemment tenue en Australie la British Commonwealth Relations Conference. Le plus important travail canadien avait été préparé par le professeur F. R. Scott, de l'université McGill. Il a été publié sous le titre de *Canada Today*. M. Scott a déclaré ceci:

D'après l'opinion de la grande majorité des gens qui font autorité, au point de vue juridique un dominion acquiert de fait la qualité de belligérant dès que la Grande-Bretagne déclare la guerre.

Voilà apparemment le statut actuel des dominions. Nous sommes incapables de prendre nous-mêmes une décision. Le premier ministre n'en dit pas moins, bien entendu, que c'est le Canada qui en décidera. Cela revient en somme à dire que le Canada décidera dans quelle mesure il participera à la guerre. Pour moi, cela ressent beaucoup à une plaisanterie. On nous a dit de décider si nous aurions ou non un nouveau roi. Le Parlement a été convoqué en une session spéciale pour décider si nous aurions ou non un nouveau roi—et dès notre arrivée à Ottawa, nous avons constaté qu'il nous fallait prêter le serment d'allégeance au nouveau roi avant d'avoir pu